EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt trois

le 5 juillet à 14h30, le BUREAU du Parc naturel régional du Haut-Jura dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à LAJOUX (39) sous la présidence de Madame Françoise VESPA, Présidente du Parc naturel régional du Haut-Jura

Date de convocation : 29 juin 2023

CONSEIL SCIENTIFIQUE ET PROSPECTIF – ÉLECTION D'UN NOUVEAU PRÉSIDENT

1 - Contexte

La circulaire du 4 mai 2012, relative au classement et au renouvellement de classement des Parcs naturels régionaux et à la mise en œuvre de leurs Chartes en précise son utilité, et la Commission « Parcs » du Conseil National de Protection de la Nature (CNPN) soutient la mise en place de Conseil scientifique et à son bon fonctionnement.

En octobre 2020, le Parc naturel régional du Haut-Jura a installé son Conseil scientifique et prospectif afin de mettre en perspective son action et d'approfondir les relations avec la recherche.

Même si la mise en place d'un Conseil scientifique dans un Parc naturel régional n'est pas une obligation réglementaire, cette décision répondant à un engagement pris dans la Charte 2010-2025 « Mesure 1.1.1 Développer l'intégration des politiques territoriales et sociales » :

- Donner au territoire les moyens d'anticiper les évolutions à venir, par la connaissance et la réflexion en matière de prospective territoriale;
- Créer un Conseil scientifique faisant appel à des compétences pluridisciplinaires (sciences humaines, sciences sociales, sciences de la nature...) de scientifiques et chercheurs français et suisses intéressés par la problématique haut-jurassienne;
- Doter le Conseil scientifique d'un règlement intérieur et de moyens spécifiques (financiers) lui permettant de fonctionner;
- Inviter le Président du Conseil scientifique à participer, avec voix consultative, au Comité syndical du Parc.

Nombre de Voix

en exercice: 50 présentes: 20 votantes: 41

Bg5
Conseil
Scientifique et
Prospectif –
élection d'un
nouveau Président

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture ou Sous-Préfecture le :

1 3 JUIL. 2023 Publié ou notifié le: 1 3 IIIII 2023

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le 1 3 JULL. 2023

ID : 039-253901664-20230705-DELIBBUR23BG5-DE

Il est rappelé que le Conseil Scientifique a une fonction consultative qui justifie l'utilisation du termes « Conseil » et non « Comité » et qu'il est attaché au Comité Syndical pour aider le Parc et enfin qu'il doit adhérer à ses valeurs

2 - Élection d'un nouveau Président

Le Comité Syndical du 15 octobre 2022, par sa délibération n°CSc7, a actualisé la liste des membres au Conseil Scientifique et Prospectif ainsi que son règlement intérieur.

Quatre missions générales ont été retenues : éclairage scientifique et prospectif, interface avec le monde de l'enseignement et de la recherche, pédagogie et publications, évaluation et valorisation.

L'article 5 précise le rôle du Président

- coordonne et anime les activités de celui-ci. Il assure le suivi des relations avec le Parc. A ce titre, il participe aux réunions du Comité Syndical en tant qu'invité ; il peut se faire représenter par le Vice-Président. Il assure un rôle de représentation du CSP à l'extérieur, et en particulier auprès du CORP.
- fixe le lieu, la date et l'ordre du jour des réunions du CSP en tenant compte des éventuelles propositions des membres en séance. Il formalise les comptes rendus de séance et les avis éventuellement émis.
- veille au respect des règles déontologiques évoquées dans le présent règlement. En cas de non-respect caractérisé de ces règles par l'un des membres, il pourra proposer la radiation de celui-ci au Comité syndical du Parc, après avis du CSP.

Le Vice-Président supplée le Président en son absence.

Le Président est élu au sein du CSP pour une durée de 3 ans.

M. Hervé RICHARD, actuel Président, a indiqué qu'il souhaitait passer le relais comme cela avait été indiqué dès la création du Conseil scientifique.

Une élection a pu être réalisée lors de l'Assemblée générale du 9 juin dernier.

M. Pascal BÉRION, candidat unique a été élu.

Monsieur BÉRION est Maître de conférences en Aménagement de l'espace et Urbanisme à l'Université de Franche-Comté.

Docteur en Géographie et aménagement. Il est Vice-Président de la section Aménagement de l'espace et urbanisme du Conseil National des Universités, Directeur adjoint en charge des moyens à l'Université de Franche-Comté et membre du Conseil d'Administration de l'Université de Franche-Comté

Enfin, il est porteur de la licence professionnelle "Responsable d'atelier de productions fromagères de terroir ».

Il a pu intervenir en Bureau pour aborder les enjeux d'artificialisation, de préservation des paysages du Haut-Jura.

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le 13 JUIL. 2023



ID: 039-253901664-20230705-DELIBBUR23BG5-DE

Ses publications depuis une vingtaine d'années concernent à la fois les problématiques de mobilités et impacts des grandes infrastructures dans l'aménagement du territoire, (Observatoire de l'autoroute A39, Dole-Bourg-en-Bresse, Transport et développement des territoires), et de mutations agricoles (Agriculture et filière agro-alimentaire, les transformations de l'agriculture comtoise, l'agriculture biologique en Franche-Comté: de l'herbe, des montbéliardes et des fromages, Dynamiques contemporaines d'un terroir et d'un territoire : le cas du gruyère de Comté)...

Après en avoir délibéré, le Bureau :

• Valide l'élection de M. Pascal BÉRION, nouveau Président du Conseil Scientifique et Prospectif du Parc

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

a Présidente, Signé,

ranço se VESPA